La petite feuille de Vigne

L'actualité de Ludon-Médoc — Juillet 2021

Mot du Maire

Chères Ludonnaises, chers Ludonnais,

Au moment d'écrire ces quelques mots, je savoure comme vous les plaisirs simples du retour à la vie normale après 18 longs mois. L'optimisme est de mise mais nous devons rester vigilants pour tenir en respect la pandémie qui a bouleversé nos vies.
Durant ces mois les collectivités, et tout particulièrement les communes, ont été en première ligne pour répondre aux nécessités de l'urgence et assister la population.
Malgré cette mobilisation, le travail habituel des élus ne s'est pas arrêté et les projets se poursuivent avec un budget 2021 à la fois ambitieux et raisonné que vous trouverez présenté dans un dossier spécial.
Des travaux de sécurisation routière, un City Stade pour nos jeunes et le parvis de l'école élémentaire sont notamment d'ores et déjà lancés. Afin de mieux vous renseigner et vous aider, notre site internet est complètement refondu, vous retrouverez sa nouvelle formule, plus agréable et fonctionnelle, en ligne dès le mois de juillet.
Gageons que 2021 ne sera pas le retour à la vie d'avant mais la route vers une meilleure vie qu'avant.

Prenez soin de vous et passez un bel été ludonnais !

Philippe DUCAMP

Un nouveau site Internet ludonmedoc.fr

Pour mieux répondre aux besoins des habitants, le conseil a complètement repensé le site Internet de la commune. Objectif : plus d'ergonomie, plus d'adaptabilité à tous les appareils connectés et une meilleure communication. Bonne visite.

Inscrivez-vous vite à la newsletter !

L'Agenda

28 août

Forum des associations
de 16h à 19h, parc municipal de la mairie

Accueil des nouveaux Ludonnais
à partir de 19h parc municipal de la mairie

Marché des producteurs
à partir de 19h place Jean Jaurès

2 septembre

Rentrée des écoles

11 & 12 septembre

Fête des Vendanges
Vide grenier, soirée Dégust'n beer

26 septembre

Nettoyons la nature
Plan d'eau de Paloumey

24 octobre

La Mare à Boue - Course à obstacles

Le budget

Votre Conseil Municipal a voté le 14 avril dernier le budget de l'année 2021.
Nos objectifs restent ambitieux pour continuer à réaliser le développement harmonieux de notre commune tout en conservant un équilibre et une rigueur budgétaire rassurants pour l'avenir.
Si nous avons décidé de recourir à l'emprunt cette année, c'est toujours en maîtrisant le taux d'endettement par habitant.

De même, malgré les incertitudes fiscales qui menacent les communes, notre gestion équilibrée nous a encore permis de ne pas augmenter le taux de prélèvement des impôts locaux.

Total Budget primitif : 5 300 000 € Fonctionnement + investissement*

Fonctionnement

3 400 000 €

Recettes et dépenses qui correspondent à des biens et services consommés par la commune pour les besoins de son activité courante par leur premier usage. Ils n'ont pas vocation à rester durablement dans le patrimoine de la commune.

Investissement

1 900 000 €

Recettes et dépenses qui ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

* *Fonctionnement : dépenses courantes de la collectivité.*
Investissement : travaux et constructions.
Recettes : emprunts, subventions, dotations

Quelques repères

0%	582 €*	498 000 €	6 ans*
Évolution du taux d'imposition	Dette par habitant en 2021	Épargne brute prévue en 2021	Délai de rembourse-ment de la dette prévue en 2021

* *582€ par habitant en 2021 contre 736 pour les communes de même importance*

* *Le seuil d'alerte est fixé entre 11 et 15 ans*

Fonctionnement

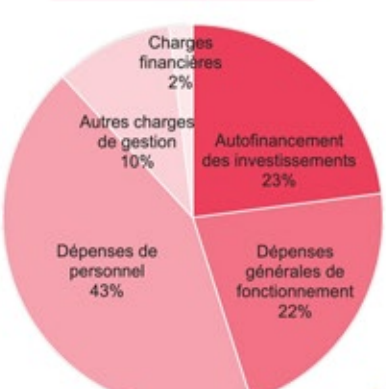

Investissement

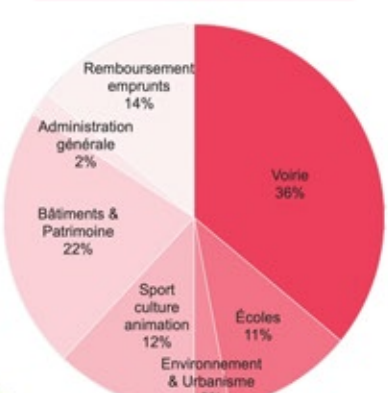

Taxe de séjour

Meublé de tourisme et chambre d'hôtes : une déclaration préalable en mairie est obligatoire

L'obligation légale de déclarer son meublé de tourisme comme sa chambre d'hôtes en mairie. Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes.

L'objectif est de recenser, au niveau de la commune, l'offre de logements touristiques.

Quel formulaire utiliser pour déclarer son meublé de tourisme ?

Un formulaire adapté a été mis en place (formulaire Cerfa n° 14004*04 «Déclaration en mairie des meublés de tourisme »).

Meublé de tourisme, chambre d'hôtes non déclaré : quels sont les risques ?

Une personne qui offre à la location un meublé de tourisme/chambre d'hôtes sans l'avoir déclaré en Mairie encourt une amende de 450€ maximum s'il s'agit d'une personne physique.

La loi précise également que dans les communes où la réglementation sur le changement d'usage est applicable, le bailleur ne peut louer sa résidence principale plus de 120 jours au cours d'une même année civile.

Mairie de Ludon 1 rue de la Mairie 33290 Ludon-Médoc Tél. : 05.57.88.44.09 Courriel : contact@ludonmedoc.fr - Site Internet : www.ludonmedoc.fr - Lundi :
Journal d'information de la commune de Ludon-Médoc - Juillet 2021 - Directeur de publication : Philippe DUCAMP - Comité rédactionnel : Denis Cabezas, Mi
Vallier - Création-impression : MTclients.fr Ludon-Médoc - Crédits photos : Mairie de Ludon, Marie-Françoise JAY.

PRINCIPAUX PROJETS 2021

PROJETS

350 000 €	230 000 €	345 000 €	10 000 €	115 000 €	160 000 €	20 000 €	25 000 €
VOIRIE Chemin du Bois des Roses	VOIRIE Autres programmes spécifiques	BÂTIMENTS Hangar municipal	VIE MUNICIPALE 1er Budget participatif	SPORT CULTURE ANIMATIONS City Park	ÉCOLES Parvis	ÉCOLES Numérisation	ÉCOLES Travaux d'équipement

travaux à venir

Construction d'un hangar de stationnement pour nos services techniques à côté du Skate Parc route du grand communal - Début des travaux septembre 2021.
Isolation salle de sport côté ouest-est & bardage polycarbonnate. Début des travaux avant l'hiver 2021.

Rénovation classe école Lucie Aubrac (salle 5) peinture et sol - Début des travaux juillet 2021.

Remaniement tuiles couverture église Début des travaux juillet 2021.
Pose d'un paratonnerre église à dispositif d'amorcage PREVECTRON.
Automatisation sirène (ancienne mairie) un fonctionnement tous les mercredis de chaque mois à 12h.

Rénovation classes école Simone Veil (salle 12, 13 & couloir) éclairage led et peinture - Début des travaux juillet 2021.

D'autres travaux importants vont être réalisés cette année avec le recalibrage, la restructuration, la création de trottoirs et l'aménagement paysager sur le chemin du Bois des Roses. Nous continuons également les travaux d'entretien et de sécurisation de notre voirie avec la réfection de la rue de La Taste.

Durant les vacances d'été, la commune réalisera un aménagement du parvis de l'école en béton désactivé avec la création d'espaces verts et la sécurisation des abords avec un plateau surélevé rue de la mairie.

Un agrandissement, de notre espace sportif en accès libre, est prévu avec la création d'un City Stade. Il sera implanté à côté du Skate Park. Des structures pour les jeunes viendront compléter cet espace dans les années à venir.

Nouvelles entreprises

Cuisine orientale Haddouma Jaayjaa 32 bis rue du Général de Gaulle 33290 Ludon-Médoc - 06 60 48 59 43
2c Construction, Serrurerie Métallerie 34 chemin de Labarde 33290 Ludon-Médoc - 05 57 88 43 95 - 06 21 33 42 40
Antony GONCALVES pédicure podologue Pôle Santé - Place de la liberté 33290 Ludon-Médoc - 06 73 07 37 74
Psychomotricienne Morgan PRIGENT Pôle Santé - Place de la liberté 33290 Ludon-Médoc - 07 80 96 95 86

9h/12h et 14h/18h00 - Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30/12h et 14h/17h30 Samedi : Permanence de 10h à 12h (sauf les mois de juillet et août).
chel De Zen, Emmanuelle Chaignon, Didier Garcia, Laëtitia Garnet, Frédéric Gonzalez, Alban Mares, Anthony Montfort, Marjorie Roussel, Arlette Soltani, Martine

Vous proposez / nous réalisons

Budget Participatif (1ère édition)

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et les restrictions, la commune a souhaité mettre en place son premier budget participatif pour l'année 2021. Alors à vos projets !!!

Le Budget Participatif, c'est quoi ? Le budget participatif est un outil de démocratie participative citoyenne. Il permet aux citoyens de proposer des projets d'intérêt général puis de **voter pour les projets qu'ils veulent voir réaliser sur la commune. Ce sont bien des projets proposés par les Ludonnais qui verront le jour sur notre commune.**

Les habitants peuvent proposer des projets d'intérêt général qui répondent à un besoin collectif sur l'échelle du territoire communal, sur un ou plusieurs secteurs de la commune.

Les projets doivent participer à améliorer le cadre de vie des habitants.

Qui peut participer ? Toute personne résidant dans la commune **sans restriction d'âge**. Les mineurs devant être représentés par leur représentant légal. Les élus ayant un mandat local ou national ainsi que les membres de la commission d'examen des dossiers ne peuvent pas participer ni leur famille.

Quel est le rôle de la commission de sélection des projets ? Une commission composée de 4 élus et 6 citoyens est en charge de l'examen des dossiers (éligibilité au regard des conditions décrites, respect de l'enveloppe budgétaire allouée). Les membres de la commission peuvent voter.

La sélection des projets se fera du 15 au 30 septembre 2021.

L'étape finale sera le vote des ludonnais pour le ou les projets qu'ils souhaitent voir réaliser.

Mon projet sera-t-il éligible ? Quelles seront les modalités de vote ?

Oui, s'il répond aux critères définis dans le règlement. La commission validera tous les projets éligibles, s'en suivra une présentation des projets aux citoyens.

L'étape finale sera le vote des Ludonnais pour le ou les projets qu'ils souhaitent voir réaliser. Les votes seront effectués sur le site Internet de la mairie de manière dématérialisée, également en mairie pour les personnes n'ayant pas accès au numérique.

Comment déposer un projet ? Les citoyens sont appelés à déposer leurs idées de projets en respectant les conditions définies plus haut.

Pour déposer un projet : 1. Télécharger et compléter le formulaire en ligne sur le site de la mairie ou directement en mairie si vous ne pouvez pas effectuer cette démarche en ligne

2. Retourner le formulaire à l'adresse suivante : contact@ludonmedoc.fr ou déposer le formulaire en mairie.

Les participants peuvent déposer leurs idées du 1er avril 2021 au 15 septembre 2021

Toutes les informations sur

ludonmedoc.fr

Mission locale Technowest

«1jeune1solution» 16-25 ans : les Missions Locales au cœur du Plan Jeunes

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, le plan **"1jeune 1solution"** piloté par le réseau national des Missions Locales, a été mis en place pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans face au contexte actuel.

Quelles solutions s'offrent à vous ? Bénéficier d'un **accompagnement renforcé** (jusqu'à 12 mois) grâce au dispositif «Garantie jeunes», vous soutenir dans vos démarches et votre parcours grâce à une **allocation**, permettre aux **16/18 ans** d'accéder à la formation obligatoire, être conseillé en matière d'**orientation professionnelle**, se préparer à la **recherche d'Emploi**, **entrer dans la vie active**. C'est aussi **s'engager** sur des missions de Service Civique de proximité et être appuyé dans l'accès à **la vie quotidienne** (logement, santé, mobilité, soutien aux projets de création…)

Mission Locale Technowest - Antenne de Blanquefort Résidence Saint Ahon Avenue du Général de Gaulle
33290 Blanquefort - Caychac - Tél. 05 56 47 14 0 - **Courriel** : Blanquefort@missionlocaletechnowest.fr
Site Internet : www.mltechnowest.com (actualités, infos pratiques, témoignages) Milotechnowest @milotechnowest